

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **14 septembre 2015** à 20 h.

Sont présents à cette séance:

Siège # 1 - Louiselle Gazaille Rouillard
Siège # 4 - René Turcotte
Siège # 5 - Jacques Bergeron
Siège # 6 - Richard Nadeau

Est/sont absents à cette séance:

Siège # 2 - Armelle Ruaudel
Siège # 3 - Nathalie Laplante

Formant quorum sous la présidence de monsieur la maire, Yves d'Anjou.
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2015-09 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
5052

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté, toutefois l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉE

2015-09 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5053

2015-09 3.1 - Séance ordinaire du 10 août 2015
5054

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

L'adoption de ce procès-verbal a été reportée à la séance ordinaire du 13 octobre 2015.

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Aucun rapport n'a été déposé.

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis pour le période du mois d'août 2015.

Construction : 2
Rénovation : 7

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Denis Girard et Mme Mélanie Nadeau sont venus discuter avec le conseil pour

avoir du gravier sur les chemins du domaine Donald Morrison.
Une évaluation des chemins sera faite par M. Jacques Bergeron et M. Conrad Lachance.

7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2015-09 5055 7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

Le directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

2015-09 5056 7.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Administration: chèque no. 414 au chèque no. 459 pour un montant total de 80 954.27\$

Salaires: chèque no.1323 au chèque no. 1345 pour un montant total de 12 137.89\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 954.78\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 2 578.58\$

L'encaisse en date du 14 septembre 2015 est de 191 754.85\$

IL EST PROPOSÉ par Richard Nadeau et résolu à l'unanimité que les dépenses soient approuvées.

ADOPTÉE

2015-09 5057 7.3 - Résolution UPA - Centre services Lac-Mégantic

Maintien du Centre de services agricoles du MAPAQ à Lac-Mégantic

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Agroalimentaire du Québec (MAPAQ) dispense des services aux producteurs agricoles depuis le Centre de services agricoles situé à Lac-Mégantic depuis plus de 50 ans;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Saucier quitte ses fonctions de conseiller pour le MAPAQ en août 2015;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ souhaite diminuer le nombre d'employés au sein de son ministère par attrition afin de diminuer son budget d'opération;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ a fermé le Centre de services agricoles de Joliette en août 2015, et ce sous les mêmes fondements;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat local de l'UPA du Granit craint la fermeture du Centre de services agricoles de Lac-Mégantic et la perte de la desserte de services efficients;

CONSIDÉRANT QUE selon les données du MAPAQ, le territoire de la MRC du Granit regroupait 571 entreprises agricoles en 2010, et que ce chiffre est encore représentatif en 2015;

CONSIDÉRANT QUE selon les données du MAPAQ, les entreprises agricoles présentes sur le territoire de la MRC du Granit généraient plus de 83 M\$ en 2010 et que ce chiffre est encore représentatif en 2015;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agroalimentaire est l'un des quatre (4) secteurs clefs identifiés dans le Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de la MRC

du Granit adopté en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ a octroyé en juin 2015 une aide financière à la MRC du Granit pour la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui a pour objectif de protéger et valoriser le secteur agricole;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Lac-Mégantic se situe à plus de 110 km (1.5 heures) du bureau de la Direction régionale du MAPAQ en Estrie située à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Robert-de-Bellarmin se situant à l'extrême et que la MRC du Granit est à plus de 140 km (2.0 heures) du bureau de la Direction régionale du MAPAQ en Estrie située à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE la distance que doit parcourir un producteur agricole situé sur le territoire de la MRC du Granit pour rencontrer un conseiller au bureau de la Direction régional du MAPAQ engendre une perte directe de plus de 5.5 heures de productivité, ainsi qu'une augmentation nette des frais encourus par ce déplacement et cette perte de productivité(salaire d'un employé, frais de déplacement, repas, etc.);

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par l'assemblée des membres du Syndicat local de l'UPA du Granit de:

- d'exiger du MAPAQ de maintenir le Centre de services agricoles ouvert, et ce de manière permanente, sur le territoire de la MRC du Granit pour desservir de manière efficiente les producteurs agricoles;

- de demander à la Fédération régional de l'UPA-Estrie d'effectuer de la représentation auprès de la direction régionale du MAPAQ en Estrie afin de maintenir ouvert le Centre de services agricoles, et ce de manière permanente, sur le territoire de la MRC du Granit pour desservir de manière efficiente les producteurs agricoles.

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité d'appuyer le maintien du Centre de services agricoles du MAPAQ à Lac-Mégantic

ADOPTÉE

2015-09 5058 7.4 - Coopérative de Solidarité des Sommets de Milan

IL EST RÉSOLU d'octroyer au Comité de Développement de Milan, une subvention de 20 000.00\$, dédié au développement commercial.

IL EST CONVENU que le Comité de Développement de Milan devra gérer cette subvention à l'instar d'un fonds de développement.

IL EST PROPOSÉ par Richard Nadeau et résolu à l'unanimité d'octoyer une subvention au Comité de Développement.

ADOPTÉE

2015-09 5059 7.5 - Résolution désignant un nouvel administrateur principal AccèsD Affaires

RÉSOLUTION DÉSIGNANT UN NOUVEL ADMINISTRATEUR PRINCIPAL ACCÈSD AFFAIRES

ATTENDU QUE la municipalité de Milan a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion a nommée Mme Françoise Richard comme administrateur principal;

ATTENDU QU'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal;

IL EST RÉSOLU QUE: Mme Sylvia Roy directrice générale et secrétaire-trésorière soit désignée administrateur principal, en remplacement de Mme Françoise Richard, aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité d'adopter cette

résolution.

ADOPTÉE

**2015-09
5060 7.6 - Mise à jour du logiciel auto correcteur Antidote**

La directrice générale, secrétaire trésorière ainsi que de l'agente de bureau demandent de renouveler le logiciel auto correcteur Antidote dans le système informatique de la municipalité de Milan.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité de procéder à la mise à jour du logiciel auto correcteur Antidote pour le montant de 127.62\$ (incluant les taxes).

ADOPTÉE

**2015-09
5061 7.7 - Heures supplémentaires et frais de déplacement de M. Jean-François Boulet pour la rencontre du 18 août 2015.**

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité de payer les frais de déplacement soit 50 Km ainsi que 2h30 pour la rencontre du RCI avec la représentante Catherine Mercier de la MRC du Granit. Cette réunion a eu lieu le 18 août 2015 à la salle municipale de Milan.

ADOPTÉE

8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt hebdomadaire du rapport de l'insp. munic. du mois d'août 2015.

**2015-09
5062 8.2 - Demande au MTQ d'inscrire le nom de la Municipalité de Milan sur la route 214**

M. le maire M. Yves D'Anjou ainsi que tous les conseillers présents de la municipalité demandent au MTQ de bien vouloir porter une attention concernant l'affichage de notre municipalité de la Route 108 (Cookshire-Eaton) via la Route 214, direction Lac-Mégantic:

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité à deux entreprises établies depuis plusieurs années « Maison Usinex et La Milanaise » sur la Route 214;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de notre municipalité il y a plus de 8 érablières opérationnelles de plus de 300 000 entailles;

CONSIDÉRANT QU'UNE entreprise est installée depuis plus de 8 ans pour la transformation de produits d'érable biologique « CASÉAL »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a de l'hébergement touristique « Chalets Milan » ainsi qu'un restaurant « La vieille Radio » sur la Route 214;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura très prochainement un dépanneur sur la Route 214;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ouvrira prochainement un site touristique « Parc Donald Morrison » sur la Route 214;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une population de 310 personnes permanentes et qu'en saison estivale le nombre augmente;

CONSIDÉRANT QUE le nom de la municipalité de Milan est indiqué à partir de la municipalité de Nantes, sur la Route 214, direction Scotstown;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité de déposer cette requête au MTQ, direction territoriale de l'Estrie, à l'attention de M. Gilles Bourque, afin que la municipalité de Milan bénéficie d'une meilleure visibilité sur la route 214.

ADOPTÉE

2015-09 5063 8.3 - Soumissions pour la déphosphatation à la station d'épuration.

Quatre soumissions ont été demandées afin de réaliser une étude d'avant-projet et de préparer le plan d'action pour l'amélioration de la déphosphatation à la station d'épuration par étangs aérés de Milan. Le plan d'action doit proposer des mesures permettant de réduire le phosphore à 0.5 mg/l ou moins. La municipalité de Milan n'a aucun équipement permettant de réduire le phosphore des eaux avant leur sortie des étangs aérés. Cette exigence vient du Ministère du Développement de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et implique d'ajouter des équipements de déphosphatation. La municipalité de Milan a jusqu'au 31 décembre 2016 pour atteindre la nouvelle exigence gouvernementale.

Soumissions reçues de:

EXP. pour le montant de 5000,00\$ taxes en sus.

WSP. pour le montant de 3490,00\$ taxes en sus.

AVIZO. pour le montant de 7575,00\$ taxes en sus.

ROCHE Ltée. pour le montant de 4800,00\$ taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de: EXP, 150, rue de Vimy, Sherbrooke, Qc, J1J 3M7, pour le montant de 5000\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2015-09 5064 8.4 - Soumission pour installation de gouttières, maximums et trappes de ventilations, toiture Centre communautaire

Suite à la réparation de la toiture du Centre communautaire de Milan, Les Constructions Mathieu Croteau évalue qu'il serait avantageux d'ajouter 82 pieds linéaires de gouttières supplémentaires ainsi que 5 maximums et 15 trappes de ventilation sous les corniches pour avoir une ventilation adéquate de la toiture du Centre communautaire de Milan.

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité de faire exécuter les travaux à la toiture au montant de 3330.83\$ (incluant les taxes) par Les Construction Mathieu Croteau tel que spécifié sur la soumission du 2 septembre 2015.

ADOPTÉE

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

10 - LOISIRS-TOURISME

2015-09 5065 10.1 - Comité de Bibliothèque : nomination d'un responsable et d'un représentant.

Mme Louise Denis vient expliquer le rapport annuel 2014 de la bibliothèque de l'Estrie.

Elle mentionne également qu'un responsable et un représentant du conseil doivent être nommés pour l'année 2015.

IL EST PROPOSÉ par Richard Nadeau et résolu à l'unanimité de nommer Mme

Louise Denis comme personne responsable de la bibliothèque.
IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité de nommer M. Jacques Bergeron comme représentant de la bibliothèque.

Le tout résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent, d'accepter ces deux nominations.

ADOPTÉE

11 - LÉGISLATION

Aucun

2015-09 5066 11.1 - Règlement no: 2009-52 - Location des biens municipaux

Un avis de motion a été donné à la réunion du 13 juillet 2015 proposé par Mme Louiselle Gazaille Rouillard, pour apporter une modification sur les tarifs de location des biens municipaux au règlement no: 2009-52.

"RÈGLEMENT PRÉVOYANT UN TARIF POUR LA LOCATION DES BIENS MUNICIPAUX ET ABROGEANT TOUT RÈGLEMENT, AMENDEMENT OU MODIFICATION ANTÉRIEURS AU PRÉSENT RÈGLEMENT, AYANT LE MÊME EFFET"

TARIFS JOURNALIERS: Location de l'immeuble communautaire sera de 200,00\$ (par période de 24 heures)

Montant de base: 75,00\$ (réservation de 1 à 3 heures)

Heures additionnelles: 10,00\$ / heure

Dépôt de 50,00\$ obligatoire pour les frais d'entretien qui sera remis au locataire lorsque l'inspection confirmera que les lieux sont propres et respectés.

Les modifications entrent en vigueur conformément à la loi, en date du 14 septembre 2015.

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité de modifier le règlement no: 2009-52.

ADOPTÉE

12 - VARIA

2015-09 5067 12.1 - Frais de grand ménage - Salle communautaire, bureau municipal et bibliothèque.

Après discussion avec les membres du conseil présents concernant le grand ménage de la salle communautaire, du bureau municipal et de la bibliothèque:

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité de procéder au grand ménage: qui comprend un lavage des fenêtres intérieures et extérieures, lavage du bas des murs, décapage et cirage du plancher, lavage des tapis et nettoyage des salles de bain au taux horaire de 24.75\$/heure plus les taxes. Les travaux seront exécutés par Service d'entretien domestique du Granit, 4263, rue Laval, Lac-Mégantic.

ADOPTÉE

2015-09 5068 12.2 - Réservation de la salle communautaire Souper canadien le 31 octobre 2015

L'Association Culturelle des Gens de Milan demande la réservation de la salle communautaire pour le 31 octobre prochain concernant le repas paroissial annuel. La responsable Mme Louise Denis demande à la municipalité de prendre en charge la location et l'installation d'un système de son dans la salle ainsi que le nettoyage de la

salle le lendemain de l'évènement.

La municipalité de Milan accepte la demande l'Association Culturelle des Gens de Milan pour le 31 octobre 2015.

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'accepter cette demande.

ADOPTÉE

13 - CORRESPONDANCE

1- Marche mondiale des femmes octobre 2015

2- Info Lambton août et septembre 2015

3- Échos de Piopolis août et septembre 2015

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Richard Nadeau et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21h15.

ADOPTÉE

Yves d'Anjou, maire

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je déclare que nous avons les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses engagées lors de la présente séance. Certificat de crédit no: 2015-09